

Dans sa réponse à certaines des observations déjà formulées, le ministre a répondu à une question que j'avais l'intention de poser. J'allais demander ce qu'il adviendrait des vaches pleines dans le cas des veaux de race pure. La question m'ayant été posée par les cultivateurs en cause, j'ai répondu: "Comment pouvons-nous vous payer quelque chose que vous n'avez pas? Les veaux ne sont pas encore nés"—"C'est vrai, ont-ils admis, mais ils existent"—"Je ne sais pas s'ils existent, ai-je poursuivi, personne ne le sait". Je présume ai-je signalé, qu'on formera une commission ou un organisme quelconque. La chose est déjà annoncée. On nous a dit que la commission s'assurera de l'existence des veaux et en fera l'estimation suivant leur valeur commerciale propre, plus une valeur générale. On ne saurait préciser chacun de ces détails. Au cours de ces conversations, les gens m'ont dit qu'ils étaient très heureux de sacrifier leurs veaux dans cette région et qu'ils espéraient que le Gouvernement leur accorderait une indemnité raisonnable. A mon avis, le bill contient tout ce qu'il faut à cette fin. Il n'y aura pas deux troupeaux qui auront valeur égale. Mes animaux peuvent être plus lourds et ceux d'un autre plus légers. Mais je crois qu'en dernière analyse on conviendra que la meilleure façon de fixer les prix sera la méthode préconisée par le ministre, c'est-à-dire l'établissement d'un comité à qui les personnes intéressées présenteront leurs cas.

Je crois que dans ces circonstances-ci le Gouvernement fera ce qu'il convient de faire, comme il l'a fait lors de l'inondation de Winnipeg et du désastre de Rimouski. Il s'agit bien ici d'un désastre et toutes les considérations d'ordre politique que soulèvent certains vis-à-vis ne contribuent nullement à améliorer la situation.

Le très hon. M. Gardiner: Monsieur le président, avant que le député de Brant-Wentworth poursuive ses remarques, je tiens à consigner au compte rendu la réponse aux questions dont il a été fait mention plus tôt. Si le comité le permet, je lirai les questions et les réponses que je possède maintenant. Voici la première question:

Quand la division de pathologie animale de la Saskatchewan a-t-elle été pour la première fois informée qu'on avait découvert une affection vésiculaire chez les bestiaux?

La réponse est: le 2 décembre 1951. La question suivante:

Quand l'a-t-on appris à Ottawa?

La réponse est: le 7 décembre 1951. Puis, voici la question suivante:

A quelle date des fonctionnaires d'Ottawa sont-ils allés visiter la région infectée, pour la première fois?

Je fais remarquer que la question emploie le terme "d'Ottawa". Certains de nos fonctionnaires de Regina ont pu se rendre sur les lieux plus tôt. En tout cas, voici la réponse à la question telle qu'elle a été posée:

Le 15 janvier 1952. Le docteur Childs s'est rendu à l'établissement 23E, Burns and Company, Regina (Saskatchewan). Aucun rapport n'a été établi à l'époque, la maladie ayant été considérée comme une stomatite vésiculaire courante.

Puis vient la question suivante:

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été remis au laboratoire de pathologie animale de Hull?

Je crois avoir lu deux questions en même temps. La réponse à la question concernant le moment de la première visite des fonctionnaires d'Ottawa dans la région contaminée est la suivante:

Le 15 janvier 1952.

La réponse suivante est ainsi conçue:

Le 17 février 1952. Dr. Childs. A trouvé à ce moment-là des preuves cliniques suffisantes pour justifier la mise en quarantaine de la région où se trouvaient les troupeaux contaminés, et par conséquent, a ordonné la quarantaine immédiate.

La dernière question est ainsi conçue:

Quel rapport ont-ils soumis et quand le premier spécimen contaminé a-t-il été livré au laboratoire de pathologie animale de Hull?

La réponse est la suivante:

L'échantillon infecté a été livré à l'institut de recherches vétérinaires à Hull (P.Q.) le 16 février 1952.

M. le Président suppléant: Plaît-il au comité d'accepter la réponse maintenant?

Des voix: Oui.

M. Charlton: Je remercie le ministre d'avoir répondu aux questions. Il nous déclare les avoir reçues seulement une heure et demie avant l'ouverture de la séance, mais je signale qu'il était censé les recevoir par message, ce matin à 11 heures et demie.

Je regrette d'avoir à dire que la situation est pitoyable, extrêmement pitoyable. Elle est malheureuse pour les cultivateurs qui ont placé leur confiance dans le ministère de l'Agriculture. Elle l'est aussi pour les cultivateurs qui s'attendaient que le ministère veillerait à leurs intérêts et les protégerait contre des situations comme celle-ci, comme il l'a si bien fait par le passé.

Vendredi dernier, il m'a semblé que le ministre de l'Agriculture cherchait à cacher quelque chose. Je constate, d'après la réponse qu'il a donnée, qu'Ottawa a été averti de l'existence de la maladie dès le 7 décembre.

Même si personne d'Ottawa n'est allé visiter cette région avant le 15 janvier, je désire signaler que cette partie de la Saskatchewan